

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE

Le Maire de Les Belleville informe le public que par arrêté du 16 septembre 2019, a été prescrite l'enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour le territoire de la Commune déléguée de Saint Martin de Belleville. Le dossier mis à l'enquête publique est constitué du projet de PLU arrêté lors du conseil municipal du 12 juin 2019 ; il comporte un rapport sur ses incidences environnementales, les avis des commissions, les avis des personnes publiques associées ou consultées, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la collectivité à ces avis.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Belleville, à Saint Martin, **du 14 octobre au 15 novembre 2019 inclus**, du lundi au vendredi de 8h à 12h, et de 13h30 à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1611> et sur le site www.lesbelleville.fr rubrique « enquêtes publiques ». Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de Les Belleville, à Saint Martin, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions

- Sur le registre d'enquête,
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique, Mairie de Les Belleville, Place des Belleville, 73440 Les Belleville.
- Par courrier électronique à l'adresse enquete-publique-1611@registre-dematerialise.fr.

Monsieur Michel CHARPENTIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ; Il siègera à la mairie de Les Belleville, à Saint Martin, pour recevoir des observations écrites ou orales :

Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h30

Jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h30

Au terme de l'enquête publique, Le Plan Local d'Urbanisme du territoire de la Commune déléguée de Saint Martin de Belleville sera éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, des avis des commissions, des avis des personnes publiques associées et de la population. Il sera ensuite soumis à l'avis du Conseil municipal, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation par délibération.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Les Belleville, à Saint Martin, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1611> et sur le site www.lesbelleville.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Le Maire
André PLAISANCE